

Lettre d'informations NEUILLY-EN-THELLE juin 2017

> PÔLE ANIMATION JEUNESSE (PAJ) :

Inscriptions aux activités des « Ambassadeurs » été 2017 :

Cette année encore, la commune permet à 24 jeunes âgés de 15 à 17 ans de participer à un programme dédié lors des vacances d'été :

- Du 10 au 14 juillet : séjour en camping à la base nautique de Jablines (ski nautique, tir à l'arc, VTT, catamaran....)
- Du 17 au 28 juillet : activités à la journée (Sortie à la mer, graff, rando, cinéma...)

<u>Inscriptions</u>: du 29 mai au 2 juin, de 14h00 à 18h45, dans les locaux du PAJ de l'Ecole Claude Debussy et tous les samedis de juin de 9h00 à 12h00.

Tarifs habitants de Neuilly : 80 euros la semaine, 20 euros la journée et 3,50 euros le repas. Tarifs extérieurs : 100 euros la semaine, 25 euros la journée et 4,20 euros le repas.



Inscriptions aux centres de loisirs et aux activités de la rentrée scolaire :

Vous devez inscrire ou réinscrire vos enfants pour la cantine et le service périscolaire accessibles à partir de la moyenne section de maternelle. De même, pour les TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) ouverts aux enfants de tous niveaux. Les enfants scolarisés en école élémentaire pourront également bénéficier des centres de loisirs du mercredi et des vacances d'été.

Pour tous ces services, contacter le PAJ au 09 64 18 49 87

Pensez à vous munir de :

- Votre attestation CAF du mois de mai 2017 comportant le montant du quotient familial
- Votre dernière feuille d'imposition sur le revenu
- Votre attestation d'assurance responsabilité civile
- · Le carnet de santé de votre enfant

Rappel:

Depuis le 1er février 2017, le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) dispose d'un nouveau logiciel de traitement comptable : « lloïse ».

Il est accessible pour les familles, qui peuvent y inscrire mensuellement les enfants aux différents services du PAJ (cantine, périscolaire, CLSH et TAP) et les payer en ligne, à l'adresse suivante : **pajneuilly.iloise.net** .

> BIBLIOTHÈQUE « COLETTE » - 10 rue Driard

L'inscription à la bibliothèque est gratuite il vous y est proposé un large choix de livres, magazines, CD et DVD.

Durant les vacances scolaires d'été, la bibliothèque propose :

- Une animation «l'été en roue livre» pour les 0-3 ans et les 3-6 ans, en partenariat avec la médiathèque départementale, au cours du mois de juillet.
- Tous les mercredis, à 15 h 00, « l'heure du Conte » où tous les enfants sont les bienvenus.
- Jeux de société en accès libre tous les jeudis de 15 h 00 à 16 h 00.
- Comme chaque été, des livres voyageurs seront disponibles à la bibliothèque et déposés dans les rues.

Rappel des horaires de vacances :

Lundi : fermeture

Mardi, Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00 Jeudi, Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 18 h 00

Samedi : 9h00 - 12h00

Attention la bibliothèque sera exceptionnellement fermée pour cause d'inventaire la semaine du 3 au 9 juillet 2017.





> ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin prochains.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent pour voter, vous avez la possibilité de faire établir une procuration à un autre électeur inscrit sur la liste de NEUILLY-EN-THELLE auprès de la Gendarmerie de CHAMBLY. Ce mandataire votera alors en votre nom.



La procuration est téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur :

http://www.interieur.gouv.fr/elections/comment-voter/le-vote-par-procuration ou à remplir sur place à la gendarmerie.

> BUDGET COMMUNAL : IMPÔTS LOCAUX

Lors du vote du budget du 30 mars 2017, sur proposition du Maire, le Conseil municipal a décidé de laisser les taux communaux inchangés et de conserver en 2017 les taux de 11,40 % pour la Taxe d'Habitation, 31,73 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti et de 43,27 % pour la Taxe sur le Foncier Non-Bâti.



Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des taux et produits attendus pour le budget communal 2017 :

TAXES	BASES 2017 PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS AU BUDGET 2017
TH (en entier)	3 699 000 €	11,40%	3 699 000 €
TFB	3 511 000 €	31,73%	3 511 000 €
TFNB	116 900 €	43,27%	116 900 €
TOTAL	7 326 900 €		7 326 900 €
À noter que ces taux sont inchangés depuis 2005.			

> ATTENTION TRAVAUX!

Pôle Enfance

Les travaux en cours se poursuivront tout au long de cette année 2017.

Un nom est choisi pour cette structure : celui d'André Brahic, astrophysicien et pédagogue infatigable, qui nous a malheureusement quittés le 15 mai 2016.

Un grand savant, conteur et écrivain, dont la mémoire mérite d'être honorée et qui doit servir de source d'inspiration pour nos chers enfants!



Extension et mise aux normes de la Mairie

L'extension et la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou handicapées aux locaux de la mairie est actuellement à l'étude. L'architecte choisi travaille d'ores et déjà sur ce dossier.

Secteur de la place Tiburce Lefèvre

La commune a prévu de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation aux abords de l'école De Vinci.

Il s'agit, d'une part, de l'implantation d'un plateau ralentisseur muni d'un passage piéton sur l'avenue des cinq martyrs, au droit de la sortie de l'école de Vinci et, d'autre part, de la réalisation de places de stationnement supplémentaires sur la place Tiburce Lefèvre. Le chantier se déroulera pendant l'été.

Assainissement

Le Syndicat d'Assainissement du Plateau du Thelle a programmé des travaux liés à l'aménagement de son réseau. Ils se dérouleront à partir du 15 juin prochain, pour une durée de 5 mois.

Ils concerneront les rues : Viville, de Beauvais, du 8 mai, Jean Moulin, Pierre Briend et le Chemin Jeanne d'Arc.

> SÉCURITÉ

Nous continuons de constater de nombreuses infractions au code de la route et, parfois, des gênes occasionnées aux riverains de voies le long desquelles s'effectue un stationnement anarchique et peu respectueux des autres.

Nous vous rappelons que savoir faire preuve de civisme et de respect améliore la vie de tous!

Merci d'avance de vos efforts en ce sens!

Nous tenons également à vous signaler le recrutement d'un nouvel agent de police municipale à compter du 1er juillet prochain. Nous lui souhaitons évidemment la bienvenue.



> TRI DES DÉCHETS

Notre énergie déployée dans la lutte contre les dépôts sauvages demeure intacte!

Quelques informations utiles dans l'évacuation de vos déchets :

- · La collecte des encombrants que vous n'avez pas la possibilité d'apporter directement à la déchetterie se déroule sur rendezvous en contactant le : 0 800 853 416 (prix d'un appel local).
- La déchetterie de NEUILLY-EN-THELLE, située Zone d'Activité de la Croix de Guerre Route d'Ercuis, n° tél : 03 44 26 99 58, vous accueille aux horaires suivants :



En matinée :

Lundi : 9h00 à 12h00 Samedi: 9h30 à 12h30

L'après-midi :

En hiver (de novembre à février) En été (de mars à octobre) Lundi au vendredi: 14h00 à 17h00

Samedi : 14h00 à 18h00 Lundi au samedi: 14h00 à 18h00

Divers objets et matériaux, tels que les déchets verts, la ferraille, les gravats, le tout-venant (meubles, électroménager...), les déchets ménagers spéciaux (peinture solvants, aérosols, huile de vidange, piles, batteries) et les D3E (cartouches d'imprimante, lampes usagées, informatique, outillage.....) pourront y être apportés.

Par ailleurs, des collectes de déchets verts sont organisées dans notre commune tous les mercredis du 3 avril au 1er décembre.

A noter qu'une « OPÉRATION COMPOST » se déroule depuis le 1er avril dans votre déchetterie et qu'elle vous permet d'échanger vos déchets végétaux contre du compost.

RAPPEL: Il est strictement interdit de procéder au brûlage de vos déchets verts (herbe, bois, paille).



> INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture d'un local de permanences de services publics

Vous avez pu constater que le local jadis dédié au Syndicat d'Initiative a retrouvé de nouveaux usages. En effet, il accueille désormais des permanences de plusieurs partenaires pouvant apporter une aide précieuse à chacun des habitants de NEUILLY-EN-THELLE!





 Chaque jeudi et chaque vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, vous pourrez y rencontrer Mme MAGNIER, représentante du Conseil départemental de l'Oise, en charge de toutes les questions liées à cette collectivité (aides aux particuliers et aux associations). Sans rendez-vous au 03 44 56 17 83



Conformément à la nouvelle réglementation, depuis le 14 mars dernier, les dossiers à constituer en vue d'obtenir une Carte Nationale d'Identité ne peuvent plus être déposés en Mairie.

Aussi, il vous appartient désormais de vous rendre dans l'une des communes disposant du dispositif de recueil de vos dossiers.

(Pour l'Oise: Attichy, Auneuil, Beauvais, Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont-en-Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Estrées-Saint-Denis, Grandvilliers, Le Coudray-Saint-Germer, Liancourt, Margny-lès-Compiègne, Méru, Nanteuil-le-Haudouin, Noailles, Nogent-sur-Oise, Noyon, Pont-Sainte-Maxence, Ressons-sur-Matz, Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Just-en-Chaussée, Senlis, Verneuil-en-Halatte)

Vous pouvez également procéder à une pré-demande en ligne en vous connectant sur internet à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr

Nettoyage des rues

La règlementation sur l'usage des produits phytosanitaires (désherbants) a évolué. Leur utilisation est interdite depuis le 1er janvier 2017.

Ceci a pour conséquence d'allonger considérablement le temps dévolu à cette tâche par les agents de la ville et votre collaboration s'avère plus que jamais nécessaire afin de maintenir un environnement de qualité sur le territoire communal.

Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir procéder au désherbage de la portion de trottoir située le long de votre propriété.

Cette disposition est d'ailleurs prévue par le Code de la santé publique qui, dans son article L1311-2, fait référence au Règlement sanitaire départemental type, qui précise à l'article 32: Les propriétaires et occupants d'un immeuble sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords.

Nous vous remercions par avance de votre civisme et de votre implication!

Soyons ainsi, ensemble, fiers de notre commune!

Règlement du marché hebdomadaire

Un règlement régissant le marché hebdomadaire a été adopté lors du Conseil Municipal du 30 mars 2017.

Il retrace l'ensemble des règles à respecter par les commerçants qui y sont présents et est à la disposition, en Mairie, de toute personne qui souhaiterait le consulter.







Samedi 3 juin

Fête Communale & feu d'artifice au complexe sportif





Dimanche 4 et lundi 5 juin

Fête Communale

Dimanche 11 juin

Élections législatives 1er tour

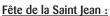


Dimanche 18 juin

Élections législatives 2ème tour

Samedi 24 juin

Kermesse école Georges Brassens : de 9h00 à 12h00 à la Salle des sports.



Départ de la parade de la Mairie à 18h00.

Puis, soirée à 19h00 au complexe sportif.





Vendredi 7 juillet

Séance de cinéma à 20h30 (Salle des Fêtes)



Jeudi 28 juillet

Spectacle du Centre Aéré (Salle des Sports)



Jeudi 31 août

Cérémonie de la libération de NEUILLY-en-THELLE à 18h00

Vendredi 8 septembre

Séance de cinéma à 20h30 (Salle des Fêtes)



Samedi 9 septembre

Forum des associations de 10h00 à 18h00 (Salle des Sports)



Samedi 23 septembre

Représentation théâtrale avec la Compagnie



Vendredi 6 octobre

Séance de cinéma à 20h30 (Salle des Fêtes)



Samedi 14 & dimanche 15 octobre

Représentation théâtrale avec la Compagnie "la Souris Verte"

Vendredi 10 novembre

Séance de cinéma à 20h30 (Salle des Fêtes)



Samedi 11 novembre

Cérémonie de l'Armistice à 11h00 à la Salle des Fêtes



Samedi 25 novembre

Salon du Livre sur le thème **«Jeux»** (Salle des Fêtes)



Samedi 2 décembre

Concert de Noël à 20h30 (église Saint Denis)



Mardi 5 décembre

Cérémonie du soldat inconnu d'Afrique du Nord à 14h30 (Salle des Fêtes)



Marché de Noël sur la place Tiburce Lefèvre



Jeudi 21 décembre

Noël des écoles primaires (salle des sports)



Supplément au bulletin municipal Juin 2017